



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RMA

Question écrite n° 30405

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conséquences dans les départements de la mise en oeuvre du RMA en remplacement du RMI. Dans les Pyrénées-Atlantiques, depuis 1993 trois psychologues intervenaient jusque-là en soutien aux bénéficiaires du RMI pour accompagner leur insertion ainsi qu'en appui aux travailleurs sociaux. Ce double soutien est largement plébiscité par l'ensemble des acteurs du dispositif du RMI. En effet, chacun s'accorde à dire que la situation de précarité est souvent soit génératrice, soit issue de difficultés psychosociales compromettant l'accès à l'insertion. La DDASS versait à ce titre et annuellement une subvention à deux associations chargées d'employer les psychologues (le CIAT de Pau et le CDPA à Bayonne). L'État vient cependant de dénoncer la convention et il semblerait que les missions des psychologues recrutés à cet effet s'arrêteront dès le début de l'année prochaine. En conséquence, elle lui demande de lui indiquer la nature de l'accompagnement psychologue qui sera mis en oeuvre dans le cadre du nouveau dispositif RMA et, le cas échéant, de débloquer les crédits nécessaires au maintien des missions des trois psychologues des Pyrénées-Atlantiques.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30405

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2003, page 9533